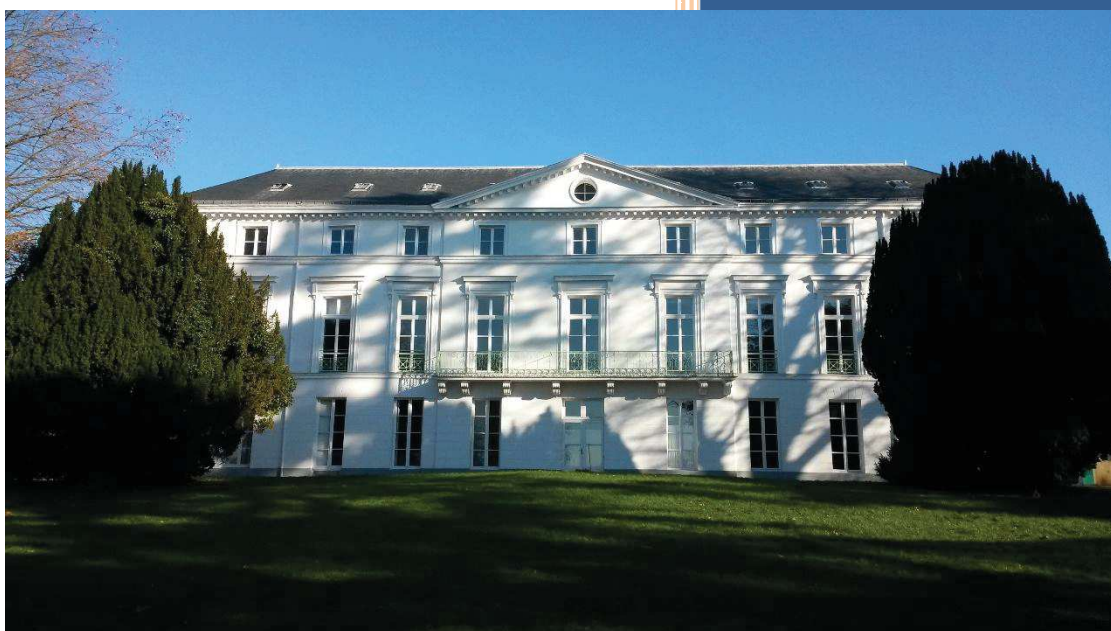




2026-2027

Projet d'évaluation



Ensemble Petit Val
2026-2027

Projet d'évaluation du Lycée Petit Val

Table des matières

Projet d'évaluation du Lycée Petit Val	1
Préambule.....	2
Les principes généraux de l'évaluation.....	2
Projet d'évaluation par discipline.....	8
Principes communs (toutes les disciplines)	8
Arts plastiques- enseignement optionnel et spécialité	9
EPS.....	10
Français	11
Spécialité Humanités, Littérature et Philosophie (<i>spécialité</i>)	12
Histoire -géographie- enseignement de tronc commun.....	13
Enseignement Moral et Civique (EMC).....	14
Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques (<i>spécialité</i>).....	15
Langues vivantes et anciennes: Anglais, Allemand, Espagnol, Chinois, Latin	16
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (<i>spécialité</i>)	17
Mathématiques.....	18
Mathématiques (<i>spécialité</i>) et enseignements optionnels (cycle terminal).....	19
Philosophie.....	20
Sciences Économiques et Sociales (enseignement en seconde et <i>spécialité</i>)	21
Sciences et vie de la terre (enseignement en seconde)	22
Sciences et vie de la terre (<i>spécialité</i>).....	23
Physique- Chimie (enseignement en seconde)	24
Physique- Chimie (<i>spécialité</i>).....	25
Enseignement Scientifique (Cycle Terminal)	26

Préambule

Le projet d'évaluation du lycée Petit Val définit les principes et les repères communs qui guident les pratiques d'évaluation au sein de l'établissement. Il vise à garantir la cohérence des exigences, la clarté des attentes et l'équité de traitement entre les élèves, tout en donnant du sens aux apprentissages et aux progressions individuelles.

Établissement privé sous contrat d'association avec l'État, placé sous la tutelle de la Congrégation marianiste, le lycée Petit Val inscrit son action éducative dans une vision globale de la formation de la personne. L'évaluation y est conçue comme un outil pédagogique au service des apprentissages, de la progression et de la construction de l'autonomie des élèves.

Elle ne se réduit donc pas à une mesure ponctuelle des résultats scolaires. Elle s'inscrit dans un processus continu qui permet à chaque élève de comprendre ce qu'il sait, ce qu'il sait faire, et ce qu'il doit encore travailler pour progresser.

Comme le rappelle le projet éducatif marianiste, l'école est un lieu où l'on cherche à développer « le sens du vrai, du bien et du beau ». Cette ambition invite à concevoir l'évaluation comme une démarche exigeante mais bienveillante, fondée sur la vérité des apprentissages, le respect de chaque personne et la recherche de l'excellence accessible à tous.

Les principes généraux de l'évaluation

Conformément aux orientations nationales, l'évaluation poursuit une double finalité : elle permet de mesurer les acquis des élèves tout en constituant un levier essentiel de leurs apprentissages. Elle accompagne les progrès de chacun, éclaire les décisions pédagogiques des enseignants et fournit aux familles une information claire sur le niveau de maîtrise atteint.

Au lycée Petit Val, l'évaluation repose sur quatre principes fondamentaux.

Une évaluation représentative

Les évaluations proposées au cours de l'année permettent de mesurer de manière fidèle et équilibrée les connaissances, les capacités et les compétences attendues par les programmes nationaux. La moyenne trimestrielle doit être représentative du niveau réel de maîtrise de l'élève.

Les enseignants veillent à diversifier les modalités d'évaluation (évaluations écrites, orales, travaux pratiques, productions individuelles ou collectives, devoirs sur table surveillés, travaux réalisés en classe ou à la maison lorsque leur nature le justifie) afin de rendre compte de la richesse des apprentissages.

Une évaluation transparente

La confiance suppose la clarté. Les élèves sont informés des objectifs d'apprentissage, des compétences évaluées, des critères de réussite, des modalités de notation ainsi que, lorsque cela est pertinent, des coefficients appliqués aux différentes évaluations.

Cette transparence favorise l'engagement des élèves dans leurs apprentissages et leur permet de comprendre le sens des exigences scolaires.

Une évaluation équitable

L'équité constitue un principe fondamental du projet d'évaluation. À niveau de classe comparable, les élèves bénéficient de conditions d'évaluation cohérentes, d'attendus communs et d'exigences harmonisées entre les enseignants d'une même discipline.

Cette recherche d'équité ne signifie pas uniformité. Elle prend également en compte les besoins particuliers des élèves bénéficiant d'aménagements prévus par leur projet personnalisé (PAP, PPS, PAI ou autres dispositifs réglementaires), dans le respect des textes en vigueur.

Une évaluation au service de la progression

L'évaluation ne se réduit pas à l'attribution d'une note. Elle fournit à l'élève des repères pour comprendre ses réussites, identifier ses difficultés et construire des stratégies de progrès.

Les retours formulés par les enseignants, qu'ils soient oraux ou écrits, participent pleinement de cette démarche formative. Ils encouragent l'élève à développer son autonomie, sa capacité d'autoévaluation et son sens de l'effort, dimensions essentielles de la pédagogie marianiste qui vise à former des jeunes responsables, persévérants et engagés.

Une responsabilité partagée

La qualité de l'évaluation repose sur une responsabilité commune entre les enseignants, les élèves et les familles.

Les enseignants conçoivent des évaluations cohérentes avec les objectifs d'apprentissage, explicites dans leurs attentes et adaptées aux programmes. Les élèves s'engagent à préparer les évaluations avec sérieux, à fournir un travail personnel authentique et à respecter les règles d'intégrité scolaire. Les familles accompagnent leur enfant dans cette démarche en favorisant un climat propice au travail et au dialogue avec l'établissement.

Ainsi conçue, l'évaluation contribue pleinement à la mission du lycée Petit Val : permettre à chaque jeune de grandir intellectuellement, humainement et spirituellement, dans un climat de confiance, d'exigence et de bienveillance.

Les types d'évaluation

Conformément aux orientations institutionnelles relatives à l'évaluation des élèves, les pratiques au lycée Petit Val s'organisent autour de trois grandes finalités de l'évaluation : diagnostiquer, accompagner et certifier les apprentissages. Ces trois dimensions sont complémentaires et s'inscrivent dans une logique de progression continue de l'élève.

L'évaluation diagnostique

L'évaluation diagnostique a pour fonction d'identifier, en amont d'un apprentissage ou au début d'une séquence, le niveau de maîtrise des élèves, leurs acquis antérieurs ainsi que leurs besoins.

Elle permet à l'enseignant d'ajuster sa progression, ses démarches pédagogiques et le niveau d'exigence attendu. Elle constitue un outil d'observation au service de la différenciation pédagogique.

Dans ce cadre, elle n'a pas vocation à être sanctionnée par une note intégrée à la moyenne. Elle vise exclusivement à éclairer les conditions d'apprentissage et à permettre une meilleure prise en charge des besoins des élèves.

L'évaluation formative

L'évaluation formative est intégrée au processus d'apprentissage. Elle accompagne les élèves tout au long des séquences et leur permet de situer leurs acquis, de comprendre leurs erreurs et d'identifier les axes de progression.

Elle s'appuie sur des retours réguliers, explicites et argumentés de l'enseignant, ainsi que sur des dispositifs favorisant l'autoévaluation et la coévaluation.

Dans l'esprit des préconisations institutionnelles, elle contribue directement à la progression des élèves en transformant l'erreur en levier d'apprentissage. Elle peut prendre des formes variées (exercices, productions intermédiaires, questions flash, travaux guidés...), avec ou sans notation, selon les choix pédagogiques de l'enseignant.

L'évaluation sommative

L'évaluation sommative intervient à l'issue d'un apprentissage ou d'un ensemble de séquences. Elle vise à mesurer le niveau de maîtrise atteint par l'élève au regard des objectifs fixés par les programmes.

Elle prend la forme de devoirs surveillés, d'épreuves communes, de compositions, de restitutions orales ou écrites, ou encore de travaux de synthèse. Elle contribue à la construction de la moyenne et doit être suffisamment représentative des compétences travaillées.

Elle s'inscrit dans une logique de bilan des acquis à un moment donné, sans exclure sa dimension formative lorsqu'elle est accompagnée de retours permettant à l'élève de comprendre ses réussites et ses points de progression.

Une complémentarité indispensable

Ces trois formes d'évaluation ne s'opposent pas mais s'articulent dans une cohérence d'ensemble. L'évaluation diagnostique éclaire les besoins, l'évaluation formative soutient les apprentissages, et l'évaluation sommative en établit le bilan.

Cette articulation permet de donner du sens aux évaluations, de sécuriser les parcours des élèves et de garantir une progression lisible tout au long de leur scolarité.

Le cas des absences aux évaluations et la représentativité de la moyenne

La présence aux évaluations constitue une condition essentielle de la validité du contrôle continu et de la construction d'une moyenne représentative des acquis de l'élève. Les évaluations, qu'elles soient formatives ou sommatives, s'inscrivent dans un ensemble cohérent permettant d'apprécier de manière juste et équilibrée le niveau de maîtrise atteint.

Absences aux évaluations et principe de représentativité

Les évaluations sommatives ne sont pas les seuls outils mobilisés pour apprécier les apprentissages des élèves. L'ensemble des travaux réalisés en classe, des productions intermédiaires et des évaluations de différentes natures contribue à la construction de la moyenne.

Dans ce cadre, il appartient à l'enseignant, et à lui seul, d'apprécier si un élève absent à une évaluation doit être convoqué à un contrôle de rattrapage. Cette décision est guidée par un principe central : garantir la représentativité de la moyenne au regard des acquis réellement observés.

Cette exigence est particulièrement importante dans les classes à enjeux certificatifs (troisième, première et terminale) ainsi que dans les classes constituant des paliers d'orientation.

Organisation des contrôles de rattrapage

Lorsque cela est jugé nécessaire, le contrôle de rattrapage est organisé à l'initiative de l'enseignant. Celui-ci en définit les modalités avec la vie scolaire et la Direction du lycée.: date, horaire, forme et contenu de l'évaluation.

L'élève et sa famille sont informés par Ecole Directe.

L'élève est tenu de se présenter à l'évaluation de rattrapage et ne peut s'y soustraire.

Toute absence à un contrôle de rattrapage est considérée comme un fait particulièrement grave, notamment lorsqu'elle concerne des évaluations prises en compte dans le contrôle continu des examens nationaux, en particulier le baccalauréat.

Cette absence à un rattrapage entraînera une sanction posée par l'équipe pédagogique (composée du professeur principal et le professeur de la matière concernée) et la Direction. Cette sanction peut avoir un impact sur la moyenne.

Cette exigence s'inscrit dans une logique de responsabilité et d'équité entre les élèves.

Une logique de prévention et d'accompagnement

Au-delà du cadre réglementaire, une vigilance particulière est portée aux élèves qui ne se présentent plus régulièrement aux évaluations. Une telle situation peut révéler des difficultés scolaires, personnelles ou un état de fragilité nécessitant un accompagnement.

Elle appelle une attention conjointe de l'équipe éducative et des familles afin de favoriser le dialogue avec l'élève et de lui permettre de retrouver une dynamique d'engagement dans ses apprentissages. Dans cette perspective, l'évaluation demeure un outil de suivi, de compréhension et d'accompagnement de la réussite de chacun. **Le défaut d'assiduité peut faire l'objet d'une déclaration au Rectorat.**

Modalités de communication des évaluations et des résultats

La communication des résultats constitue un élément essentiel du dialogue entre l'établissement, les élèves et les familles. Elle participe à la transparence du processus d'évaluation et permet à chacun de suivre la progression des apprentissages tout au long de l'année scolaire.

Un principe de transparence et de régularité

Les notes, appréciations et éléments d'évaluation sont communiqués de manière régulière afin de permettre un suivi continu du travail de l'élève. Cette communication s'inscrit dans une logique de lisibilité des apprentissages et de compréhension des attendus scolaires.

Les résultats ne se limitent pas à une donnée chiffrée : ils sont accompagnés, autant que possible, d'appréciations qualitatives permettant de situer les réussites, les acquis et les axes de progression.

L'usage de la plateforme École Directe

L'établissement utilise la plateforme numérique École Directe comme outil principal de communication des résultats scolaires et des informations liées à la vie de classe.

Cette plateforme permet aux élèves et aux familles de consulter en temps réel ou de manière régulière les notes obtenues aux différentes évaluations, les moyennes périodiques, les appréciations des enseignants ainsi que les éventuels éléments de suivi liés à la scolarité.

École Directe constitue un outil officiel de suivi scolaire au sein de l'établissement. Les informations qui y sont publiées font foi dans le cadre du suivi pédagogique, sous réserve des vérifications et harmonisations effectuées en fin de période.

Responsabilité de consultation

Les élèves et les familles sont invités à consulter régulièrement la plateforme afin de suivre l'évolution des résultats et des apprentissages. Cette consultation régulière participe à l'implication de chacun dans le parcours scolaire et favorise un dialogue constructif entre l'établissement et les familles.

L'établissement considère que l'accès aux informations numériques constitue un élément essentiel du suivi de la scolarité et de la coéducation.

Harmonisation et validation des résultats

Les notes visibles sur École Directe peuvent faire l'objet d'ajustements ou de vérifications par les enseignants jusqu'à la clôture de la période scolaire concernée. Les moyennes définitives ne sont considérées comme validées qu'après arrêt des notes par l'équipe pédagogique et validation en conseil de classe.

Cette procédure garantit la cohérence, la représentativité et l'équité des évaluations transmises.

Une information au service de la progression

La communication des résultats ne se limite pas à une logique de contrôle. Elle vise à soutenir les apprentissages en permettant à l'élève de comprendre ses réussites, d'identifier ses difficultés et d'ajuster ses méthodes de travail.

Dans cet esprit, l'évaluation et sa diffusion constituent un outil de dialogue pédagogique au service de la progression et de la réussite de chacun.

Intégrité des évaluations et prévention de la fraude

L'intégrité des évaluations constitue un principe fondamental garantissant l'équité entre les élèves et la valeur des résultats obtenus. Toute atteinte à cette intégrité est considérée comme une fraude ou une tentative de fraude et fait l'objet d'un traitement rigoureux, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Définition des fraudes et tentatives de fraude

Sont notamment considérés comme des fraudes ou des tentatives de fraude, sans que cette liste soit exhaustive :

toute communication entre candidats pendant une épreuve ;

la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé (téléphone portable, objets connectés, calculatrice ou tout autre dispositif numérique), même éteint ;

l'utilisation de documents non autorisés, notamment « antisèches » ;

toute forme de copie sur un autre candidat ;

le plagiat, incluant la reprise de textes ou d'idées sans citation de source, l'utilisation de contenus issus d'Internet sans appropriation personnelle, la reproduction de travaux d'autrui ou la restitution mémorisée de tout texte ou corrigés sans démarche personnelle attendue ;

le vol ou la divulgation de sujets ou de documents confidentiels ;

le non-respect des consignes spécifiques à une épreuve.

Constatation d'une fraude ou d'une tentative de fraude

Lorsqu'une fraude ou une tentative de fraude est constatée, un rapport d'incident est obligatoirement rédigé par l'adulte responsable de la surveillance de l'épreuve (enseignant, surveillant ou tout personnel habilité).

Ce rapport constitue un document officiel transmis à la direction de l'établissement et, le cas échéant, aux autorités compétentes pour les épreuves certificatives.

La procédure engagée ne peut être contestée dans son principe par l'élève ou sa famille, le constat relevant de la responsabilité de l'encadrant de l'épreuve.

Déroulement de l'épreuve en cas de fraude

Le jour de l'épreuve, l'élève poursuit sa composition dans le respect des consignes, sauf décision contraire de la direction ou de l'autorité compétente.

Les éléments matériels susceptibles de constituer des preuves peuvent être saisis, copiés ou documentés (photographies, captures d'écran, reproduction des supports). En cas d'utilisation d'un téléphone portable ou d'un autre dispositif numérique, celui-ci peut être temporairement conservé puis restitué après constat. Des éléments numériques peuvent également être sauvegardés à des fins de procédure.

Procédure après l'épreuve

À l'issue de l'épreuve, un procès-verbal est établi par la personne ayant constaté les faits. Il est transmis sans délai au chef d'établissement ou à son représentant, ainsi qu'aux autorités compétentes dans le cadre des examens nationaux.

L'élève et sa famille sont informés de la situation par la direction.

Sanctions disciplinaires

Toute fraude avérée entraîne une sanction disciplinaire, décidée par l'équipe de direction ou les instances compétentes de l'établissement. L'échelle des sanctions peut comprendre notamment :

une mise en garde ;

un avertissement ;

un blâme ;
une exclusion temporaire ou définitive ;
des mesures à caractère éducatif ou réparateur.

Cette liste n'est pas limitative et les sanctions sont adaptées à la gravité des faits.

Conséquences sur l'évaluation

Une fraude peut entraîner l'attribution de la note zéro à l'épreuve concernée. Cette note est intégrée à la moyenne et peut avoir des conséquences sur les procédures d'orientation ainsi que sur les dossiers de poursuite d'études, notamment via Parcoursup.

Cas des examens nationaux

Dans le cadre des épreuves certificatives (brevet, baccalauréat), le chef de centre de l'établissement transmet le dossier de suspicion de fraude aux autorités académiques compétentes.

Selon la nature des faits, les sanctions peuvent être prononcées par le recteur d'académie ou par les commissions disciplinaires compétentes, conformément à la réglementation nationale. Ces sanctions peuvent aller jusqu'à la privation de mention ou l'interdiction de se présenter à certains examens ultérieurs.

Une exigence d'éducation à l'intégrité

Au-delà de l'aspect réglementaire, la prévention de la fraude s'inscrit dans une démarche éducative. Elle vise à développer chez les élèves le sens de l'honnêteté, de la responsabilité et du respect du travail d'autrui.

Dans l'esprit du projet éducatif de l'établissement, l'évaluation doit rester un espace de vérité et de confiance, garantissant à chacun des conditions équitables de réussite.

Projet d'évaluation par discipline

Principes communs (toutes les disciplines)

Les évaluations reposent sur les principes suivants :

- diversité des modalités (écrit, oral, travaux pratiques, productions individuelles et collectives) ;
- articulation entre évaluations formatives et sommatives ;
- prise en compte des évaluations diagnostiques dans une logique de progression ;
- harmonisation des pratiques au sein des équipes disciplinaires ;
- possibilité de rattrapage à l'initiative de l'enseignant afin de garantir une moyenne représentative ;
- valorisation du travail réalisé en classe ; les devoirs maison ne peuvent constituer le support exclusif de la moyenne.

Référence générale : un minimum de **trois évaluations par trimestre**, modulable selon les disciplines et les niveaux.

Arts plastiques- enseignement optionnel et spécialité

Principes Communs aux Arts

- **Double dimension** : L'évaluation porte un regard équilibré sur la composante pratique (création, interprétation) et la composante culturelle (analyse d'œuvres, repères historiques).
- **Adossement au Livret Scolaire (LSL)** : Les cinq compétences de référence du LSL servent de base pour construire et justifier la note de contrôle continu.
- **Complémentarité** : L'évaluation est à la fois **formative** (pour situer l'élève et remédier aux fragilités) et **sommative** (pour attester des acquis à la fin d'une période)

L'Enseignement Optionnel (2nde, 1re et Terminale)

L'enseignement optionnel en arts plastiques a pour principe l'exercice d'une pratique plastique en relation étroite avec la construction d'une culture artistique

- Nombre minimal et maximal d'évaluations : entre 2 et 10 évaluations par trimestre
- **Pondération et Coefficients** :
 - L'ensemble des notes de l'option est affecté d'un **coefficient 1**.
 - **Priorité à la pratique** : La composante pratique doit représenter **au moins 75 %** de la notation / la dimension culturelle 25 %
 - **Valorisation de l'oral** : L'évaluation mobilisant l'oral est privilégiée par rapport à l'écrit.
 - **Modalités** : Les évaluations sont réalisées par compétences

Les compétences travaillées en classe seront évaluées et transposées en notes constituant un bilan des connaissances et des compétences en fin de trimestre

L'Enseignement de Spécialité (1ère et Terminale)

L'enseignement de spécialité a pour principe l'exercice d'une pratique plastique en relation étroite avec la construction d'une culture artistique. En terminale, il exige un engagement, une maturité, une autonomie et une maîtrise accrues.

- **Équilibre 50/50** : Contrairement à l'option, la spécialité doit respecter un équilibre strict : **50 % pour la pratique et 50 % pour la culture artistique** dans la construction de la moyenne.
- **Spécificités par niveau** :
 - En **classe de Première**, l'oral doit occuper une place plus importante que l'écrit.
 - En **classe de Terminale**, le bulletin peut faire figurer deux notes distinctes (pratique et culture) pour décomposer la moyenne globale et assurer la transparence de l'équilibre 50/50.

Supports et Situations d'Évaluation

Pour révéler le potentiel de chaque élève, les professeurs diversifient les situations :

- **Pratique** : Projets individuels ou collectifs, processus de création, et présentation de travaux

(compétence "exposer").

- **Culture** : Analyses d'œuvres, recherches documentaires, carnets de travail et analyse réflexive sur sa propre pratique.
- **Co-évaluation** : Le professeur peut tirer parti de l'auto-évaluation et de la co-évaluation entre pairs pour individualiser la notation dans les projets collectifs

Coefficients et Types d'Évaluations :

Les compétences travaillées en classe seront évaluées et transposées en notes constituant un bilan des connaissances et des compétences en fin de trimestre

- **Evaluations formatives régulières**
- **Évaluations sommatives** : Coefficient **0,5 à 1**.
- **DST et Bac Blanc** : Coefficient **2**.
- **Évaluations orales** : Coefficient **2**. Ces oraux servent à observer la maîtrise des compétences et à préparer l'épreuve orale terminale.
- **Travaux formatifs (DM)** : Coefficient **0,5** (évalués ou non)

Nombre minimal et maximal d'évaluations par trimestre entre 2 et 10.

EPS

1. Principes Directeurs

- **Double dimension** : L'évaluation est à la fois **formative** (permet à l'élève de se situer et d'apprendre) et **sommative** (atteste d'un niveau de maîtrise au terme d'un temps d'apprentissage).
- **Attendus de Fin de Lycée (AFL) Première et Terminale**: Les notes doivent impérativement être référées aux trois AFL définis par les programmes nationaux pour chaque activité.
- **Transparence** : Les critères d'évaluation et les modalités de notation **sont explicités aux élèves**.

2. Évaluation en Classe de Première (Enseignement commun)

- **Diversité des champs** : Les activités supports de l'évaluation doivent relever d'au moins **trois champs d'apprentissage** différents sur l'année.
- **Pondération par AFL** : Pour chaque activité évaluée, la **dimension motrice (AFL1)** doit compter pour au moins **60% de la note**. Les deux autres AFL (méthodologique et social) doivent représenter **les 40% restants**.
- **Suivi des progrès** : Les outils d'évaluation servent à informer les élèves de leur progression vers les attendus de fin de lycée.

3. Évaluation en Classe de Terminale et Baccalauréat

- **Contrôle en cours de formation (CCF)** : La note certificative pour le baccalauréat (coefficient 6) repose sur **trois épreuves** évaluées en CCF au cours de l'année de terminale.
- **Variété des APSA** : Les trois épreuves doivent porter sur des activités physiques sportives et artistiques (APSA) relevant de **trois champs d'apprentissage différents**.
- **Note de bac vs Moyenne trimestrielle** : La note retenue pour le baccalauréat est la moyenne des CCF après une éventuelle harmonisation académique. La note du Baccalauréat est détachée de la note trimestrielle qui peut relever d'une évaluation différente.

SECONDE	PREMIÈRE-TERMINALE
Trois ou quatre activités dans l'année donnant lieu à une évaluation coefficient 1	Trois évaluations coefficient 1

Français

1. Principes Directeurs

- **Objectif** : L'évaluation doit être un **indicateur de progression** et ne pas se limiter à une simple répétition des épreuves anticipées de français (EAF).
- **Fréquence** : Un seuil minimal de **trois notes** est requis pour établir une moyenne périodique représentative.
- **Diversité** : Alternier les formes d'exercices (écrits, oraux, collectifs) pour évaluer l'ensemble des compétences.
- **Coefficients** : Ils doivent être utilisés pour **valoriser les progrès** et tenir compte de la complexité croissante des travaux.

2. Modalités Pratiques

- **L'oral** : Doit faire l'objet d'exercices définis avec des critères explicites (fichiers audio, exposés) et non d'une simple note de participation.
- **Travaux en classe** : Ils doivent être prépondérants par rapport aux devoirs faits à la maison.
- **Transparence** : Les critères d'évaluation et les modalités de calcul de la moyenne doivent être **explicités avant** chaque épreuve.

Spécificités par Niveau

- **Seconde** : Introduction précoce des exercices du BAC (commentaire, dissertation, explication linéaire). Il est impératif de confronter les élèves à des **exercices complets dès le deuxième trimestre**.
- **Première** : Les exigences doivent être graduées tout au long de l'année ; les critères de début de première ne peuvent être ceux de l'examen final.

SECONDE	PREMIÈRE
Un écrit sommatif (2), une évaluation formative (1), travaux de groupe/diagnostiques (0,5). Au T3 : oral blanc (2).	Un écrit sommatif (2), oral blanc (2), Évaluations formatives (1). Travaux de groupe/diagnostiques (0,5). Un second oral facultatif avec une note indicative

Spécialité Humanités, Littérature et Philosophie (*spécialité*)

I. Principes Pédagogiques et Coopération

L'évaluation ne doit pas être vécue comme une pression excessive mais comme un soutien au progrès.

- **Équilibre des disciplines** : la note est répartie à **50 % pour la Littérature et 50 % pour la Philosophie**.
- **Entente interdisciplinaire** : Les équipes de Lettres et de Philosophie se concertent pour la conception des sujets, la correction croisée et la reprise des exercices afin d'harmoniser les attendus et les échelles de notation.
- **Transparence** : Les principes et critères d'évaluation sont explicités aux élèves en amont, et chaque note est accompagnée d'un bilan qualitatif précis indiquant des pistes d'amélioration.

II. Structure et Rythme des Évaluations

Pour garantir une moyenne représentative, un **seuil minimal de 3 notes par trimestre** est requis de la seconde à la terminale. Le guide national préconise idéalement un minimum de trois notes d'écrit et d'une note d'oral pour chaque discipline par période.

1. En classe de Première

L'évaluation est progressive et tient compte du statut de « débutant » des élèves dans la spécialité

2. En classe de Terminale

Les exigences se rapprochent de l'examen final (interprétation et essai) et de l'enseignement supérieur

III. Diversité des Formats et Pondération

Pour révéler toutes les compétences, les enseignants diversifient les supports :

- **Type examen** : Les exercices calqués sur le baccalauréat ne doivent pas représenter à eux seuls plus

de **50 % environ de la moyenne** trimestrielle, afin de laisser place à d'autres formes de travail.

- **Écrits d'appropriation** : Utilisation de carnets de lecture, recherches personnelles ou travaux de réécriture.
- **Évaluations non chiffrées** : Les professeurs peuvent recourir à des notes provisoires, des notes « plancher » ou des notes co-élaborées avec l'élève pour les travaux intermédiaires.
- **Valorisation du progrès** : Le jeu des coefficients permet de donner un poids plus fort aux devoirs mobilisant des acquis construits sur plusieurs semaines.

PREMIÈRE	TERMINALE
• Évaluation sommative écrite : coefficient 2. Elle porte sur les exercices de type « question d'interprétation » et « question de réflexion ». • Évaluations formatives : Au moins une est prévue pour situer l'élève dans ses apprentissages. (Coefficient 1) • Devoirs Maison (DM) : Possibles avec un coefficient de (coefficient 0,5) Entre 3 et 6 évaluations par trimestre	• Évaluation sommative écrite : coefficient 2. • Évaluation formative : coefficient 1. • Devoirs Maison (DM) : Possibles avec un coefficient de 0,5 Entre 3 et 6 évaluations par trimestre

Histoire -géographie- enseignement de tronc commun

1. Histoire-Géographie (HG)

- **Objectifs** : Développer une compréhension éclairée du monde et renforcer les capacités d'analyse et de réflexion. L'histoire et la géographie doivent être évaluées à **parité**.
- **Fréquence des notes (Voie générale)** :
 - **Première** : Au moins **trois notes** par trimestre, correspondant de préférence à des devoirs en temps limité.
 - **Terminale** : Au moins **trois notes** par trimestre.
- **Utilisation de la Banque Nationale de Sujets (BNS)** :
 - Trois notes en Première et deux notes en Terminale doivent s'appuyer sur des sujets de la BNS.
- **Diversité des exercices** : Alternier entre questions problématisées, analyses de documents, réalisation de croquis, utilisation du numérique et pratique de l'oral.
- **Harmonisation** : Le choix des sujets de la BNS et la définition des attendus doivent faire l'objet

d'un travail en équipe disciplinaire
SECONDE-PREMIÈRE-TERMINALE
Une à deux évaluations sommatives (coefficient 2 ou 3) • Sommatives courtes (coefficient 1) • Formatives (coefficient 0,5)

Enseignement Moral et Civique (EMC)

• Spécificité : L'évaluation doit refléter les particularités de la matière : débat, travail collectif, recherche documentaire et sens critique. • Fréquence : Il convient de veiller à ce que chaque élève dispose d'au moins deux notes par an. • Organisation : Selon le choix de l'établissement, les notes peuvent être réparties sur l'année ou regroupées sur la période où l'enseignement est dispensé (18 heures annuelles).
SECONDE PREMIÈRE TERMINALE
Deux à trois évaluations sur l'année qui peuvent être à l'écrit ou à l'oral (coefficient 1)

Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques (*spécialité*)

I. Vision et Objectifs Pédagogiques

L'HGGSP vise à donner aux élèves des clés de compréhension du monde passé et contemporain sous les angles social, politique, économique et culturel. L'évaluation doit valider la maîtrise de plusieurs capacités essentielles :

- **Analyser et problématiser** : Adopter une démarche réflexive face à des questions politiques à différentes échelles.
- **Se documenter et travailler en autonomie** : Capacité à effectuer des recherches rigoureuses.
- **S'exprimer à l'oral** : Une compétence transversale majeure, particulièrement travaillée en vue du Grand oral.

II. Structure de l'Évaluation et Coefficients

Pour garantir une moyenne représentative, le lycée exige un **seuil minimal de 3 notes par trimestre**

II. Capacités et Travail des Épreuves

L'évaluation prépare spécifiquement aux deux types d'exercices de l'écrit du baccalauréat :

1. La Dissertation :

- Mobilisation de connaissances précises et exemples pertinents.
- Mise en relation de faits de natures et de périodes différentes.
- Construction d'une argumentation historique ou géographique rigoureuse.

2. L'Étude critique de document(s) :

- Compréhension du sens général et de la consigne.
- Contextualisation des documents et analyse critique.
- Capacité à dégager l'intérêt du ou des documents pour répondre à une problématique.

Enfin, l'équipe pédagogique veille à la **progressivité** : les évaluations écrites de première peuvent être simplifiées dans leurs attendus avant d'atteindre le plein format d'examen en terminale.

PREMIÈRE	TERMINALE
Une évaluation sommative (DST) coefficient 2 Un DM/classe coefficient 1 Un oral coefficient 1	Deux évaluations sommatives (Bac blanc) coefficient 2 Un DM/classe coefficient 1 Un oral coefficient 1

Langues vivantes et anciennes: Anglais, Allemand, Espagnol, Chinois, Latin

1. Principes Directeurs

- **Évaluation par compétences** : Les élèves sont évalués dans les cinq activités langagières : compréhension de l'oral (CO) et de l'écrit (CE), expression écrite (EE) et orale (EO, en continu et en interaction).
- **Évaluation positive et critériée** : Elle vise à valoriser les acquis et s'appuie sur les niveaux du **CECRL** (A1 à C1) avec des critères et des degrés de réussite explicites.
- **Transparence** : Les critères d'évaluation (grilles) doivent être communiqués aux élèves.

2. Modalités Pratiques

- **Fréquence** : Un minimum de **trois évaluations par trimestre**, permettant d'évaluer au moins **trois compétences différentes**.
- **Diversité des supports** : Utilisation de documents authentiques et variés (projets, exposés, enregistrements audio/vidéo, devoirs sur table)

3. Spécificités du Cycle Terminal

- **Niveaux visés (Baccalauréat)** :
 - **LVA** : B2 (B1-B2 en fin de 1ère).
 - **LVB** : B1 (A2-B1 en fin de 1ère).
 - **LVC** : A2+/B1 (A2/A2+ en fin de 1ère).
- **Évaluations de l'expression orale (1ère et Terminale)** : Organisation de sessions spécifiques (10 minutes de préparation, 5 minutes de parole en continu et 5 minutes d'interaction) pour valider la compétence dans le cadre du contrôle continu.
- **4. Harmonisation et Suivi**
- **Travail en équipe** : Harmonisation des critères, des fréquences et des sujets entre les différentes langues de l'établissement.
- **Outils communs** : Utilisation impérative des **grilles officielles d'évaluation** parues sur Éduscol pour garantir l'équité.
- **Livret Scolaire (LSL) et Attestation** : Le niveau indiqué dans l'attestation des compétences est apprécié par les professeurs de chacune des langues dans le livret scolaire des élèves en fin de cycle terminal.

SECONDE-PREMIÈRE-TERMINALE

Évaluations formatives (tâches intermédiaires) : coefficient **0,5** ou **1**.

Évaluations sommatives : coefficient **2**.

Un coefficient 0,5 pourra être attribué à certaines productions ou entraînements lorsque cela paraît pertinent.

Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (*spécialité*)

I. Principes Généraux et Objectifs de Niveau

L'évaluation en LLCER est **positive** et « **critériée** », s'appuyant sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

- **Compétences évaluées** : L'élève est évalué dans les activités langagières liées à l'enseignement de cette spécialité et en lien avec les épreuves orale et écrite du Baccalauréat.
- **Niveaux visés** :
 - En **Première**, le niveau visé est un **B2 consolidé**. L'évaluation doit se faire par rapport à ce niveau et non celui de fin de terminale.
 - En **Terminale**, le niveau visé est le **C1**

II. Modalités et Formats d'Évaluation

Les supports d'évaluation doivent être des **documents authentiques** ancrés culturellement dans l'aire linguistique concernée.

- **En Première** : Les élèves s'entraînent à la production orale en continu en choisissant des documents personnels en lien avec les thèmes étudiés en classe en vue de la présentation d'un dossier à l'oral en classe de Terminale et à l'exercice de synthèse de documents épreuve écrite de fin de Terminale.
- Sont évalués la qualité de la compréhension des enjeux littéraires et artistiques de textes et documents iconographiques, culture littéraire et visuelle, qualité de l'écrit et de l'analyse, acquisition de la méthode spécifique à la synthèse, initiation aux techniques de traduction...
- **En Terminale** : L'entraînement inclut des devoirs surveillés (DST) de conception analogue à l'épreuve ponctuelle terminale, tout en évitant le « bachotage ».
- **L'oral** : Il est central et prépare à deux prises de parole pour le Baccalauréat: la première, courant mai de l'année de terminale, s'appuie sur l'élaboration d'un dossier personnel sur une thématique du cycle terminal. La deuxième prise de parole constitue l'examen du Grand Oral dont le contenu s'appuie sur une question traitée lors du cycle terminal (différente du dossier présenté antérieurement).
- **La traduction** : Cet exercice ne doit pas être isolé mais intégré à la compréhension globale du texte.

III. Livret Scolaire (LSL) et Coordination

- **Compétences spécifiques** : Le livret scolaire met l'accent sur les compétences **culturelles et interculturelles** ainsi que sur les capacités de réflexion de l'élève.
- **Attestation de langues** : Le niveau indiqué dans l'attestation des compétences est apprécié par l'enseignant dans le livret scolaire des élèves en fin de cycle terminal.
- **Seuil minimal** : Comme pour les autres disciplines du lycée, un minimum de **3 notes par**

trimestre est attendu pour garantir une moyenne représentative

PREMIÈRE-TERMINALE

- **Évaluations sommatives** : coefficient 2.
- **Évaluations formatives** (tâches intermédiaires) : Coefficient **0,5 ou 1**.

Entre 3 et 8 évaluations par trimestre.

Mathématiques

1. Objectifs de l'Évaluation

- **Valorisation des aptitudes** : Reconnaître les capacités des élèves à utiliser des outils mathématiques pour résoudre des problèmes et développer des qualités intellectuelles (rigueur, logique, esprit critique, créativité).
- **Aide à l'orientation** : Servir d'indicateur pour les élèves envisageant la spécialité en première et/ou l'option « mathématiques complémentaires » en terminale

2. Modalités et Diversité

- **Variété des formes** : L'évaluation doit alterner entre la **maîtrise des automatismes** (questions flash, QCM) et la **résolution de problèmes** (exercices à prise d'initiative).
- **Supports diversifiés** : Inclure des travaux de recherche (individuels ou collectifs), l'utilisation d'outils numériques et la pratique de l'oral (exposés, échanges pour structurer la pensée).
- **Progressivité** : Les attendus doivent évoluer tout au long de l'année pour accompagner la montée en maîtrise des élèves

3. Principes de Notation et Équité

- **Transparence** : Les critères d'évaluation (descripteurs clairs) et le poids de chaque note doivent être **explicités aux élèves en amont**.
- **Évaluation positive** : Privilégier une évaluation par niveaux de réussite et valoriser les succès partiels.

SECONDE-PREMIÈRE

Un DST (coefficient 3), évaluation de fin de séquence (coefficient 2), évaluations formatives (coefficient 0,5 à 1), DM/TP/recherche (coefficient 0,25).

Mathématiques Spécifiques

Pour les élèves n'ayant pas choisi la spécialité mathématiques en première, un enseignement de mathématiques spécifique est intégré :

- Le résultat de cet enseignement pèse pour **40 % de la moyenne annuelle** de l'enseignement scientifique.
- Ces élèves passent également une **épreuve anticipée de mathématiques** en fin de première (**coefficient 2** au baccalauréat).

Mathématiques (*spécialité*) et enseignements optionnels (cycle terminal)

I. Principes Pédagogiques et Vision de l'Évaluation

L'évaluation en mathématiques est conçue comme un **moteur de l'apprentissage** et non une simple mesure de performance. Environ **10 % du temps d'enseignement** est consacré à des travaux d'évaluation diversifiés.

- **Progressivité et appropriation** : Un temps suffisant est laissé entre l'introduction d'une notion et son évaluation sommative pour permettre une réelle appropriation.
- **Robustesse des Acquis** : Les évaluations reprennent régulièrement des concepts introduits plus tôt dans l'année pour favoriser la mémorisation à long terme.
- **Transparence** : Les attendus et les critères de réussite sont explicités en amont. Des auto-évaluations sont encouragées pour permettre aux élèves de travailler sur leurs erreurs avant les épreuves certificatives.

II. Diversité des Modalités d'Évaluation

- Pour permettre à chaque élève de révéler son potentiel, les formats sont variés et ciblent les six grandes compétences (Chercher, Modéliser, Représenter, Raisonner, Calculer, Communiquer)
- **Évaluation positive** : Privilégier une évaluation par niveaux de réussite et valoriser les succès partiels.

PREMIÈRE	TERMINALE
Bac blanc (coefficient 3) Devoirs de fin de séquence coefficient 2 : Évaluations formatives coefficient 0,5-1 Possibilité de DM/TP/recherche/oraux coefficient 0,25 Entre 3 et 8 évaluations par trimestre.	Bac blanc (coefficient 3) Évaluations sommatives fin de séquence coefficient 2 Evaluations formatives coefficient 0,5-1 Possibilité DM/TP/recherche coefficient 0,25 Entre 3 et 8 évaluations par trimestre.

LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS EN TERMINALE :

Les mathématiques complémentaires et expertes

Les principes d'évaluations sont identiques à la spécialité.

Evaluations sommatives coefficient 2

Évaluations formatives coefficient 0,5-1

Possibilité de DM/TP/recherche/oraux coefficient 0,25

Philosophie

1. Objectifs et Rythme

- **Accompagnement** : L'évaluation est un indicateur de progression pour des élèves considérés comme "grands débutants" dans la discipline.
- **Fréquence** : Prévoir **2 à 4 évaluations chiffrées par trimestre** pour garantir un suivi régulier.
- **Entraînements Bac** : Au moins **3 devoirs en temps limité** sur l'année, dont au moins deux d'une durée de **4 heures** pour familiariser les élèves aux conditions de l'examen.

2. Diversité des Modalités

- **Formes variées** : Alternier évaluations formatives (exercices de problématisation, plans détaillés, introductions) et devoirs surveillés (DS).
- **Évaluation par capacités** : L'accent est mis sur l'analyse de notions, la précision de la langue, la construction d'une argumentation instruite et la mobilisation opportune de la culture philosophique.
- **Supports** : Les évaluations peuvent aussi porter sur la prise de notes en cours ou des travaux variés à partir du cours.

3. Notation et Feedback

- **Évaluation globale** : La note n'est pas une somme de points (pas de barème décomposé par parties), mais correspond à une **appréciation globale** de la démarche intellectuelle.
- **Échelle de notes** : Utilisation de toute l'échelle de **0 à 20** (une copie "très bonne" ne peut être notée moins de 16).
- **Pondération** : Les coefficients varient selon la complexité ; coefficient **2** recommandé pour les devoirs sur table proches de l'examen.
- **Qualité du retour** : La note doit être accompagnée d'un bilan précis et de **perspectives d'amélioration**, comme des propositions de réécriture.
- **Souplesse** : Pour les exercices intermédiaires, le professeur peut utiliser des notes provisoires,

"plancher" ou co-élaborées avec l'élève.

4. Attendus des Exercices types

- **Dissertation** : Capacité à problématiser le sujet, à produire une argumentation cohérente et à entrer en dialogue avec sa propre réflexion.
- **Explication de texte** : Détermination du problème du texte, explication de ses articulations et caractérisation de la position de l'auteur

TERMINALE

- **Des évaluations formatives** régulières **coefficient 0,5-1** (questions de cours, exercices de problématisation, introduction de dissertations et d'explication de texte ; élaborations de plans détaillés ; rédaction d'un paragraphe de dissertation, etc.).
- Des devoirs surveillés **coefficient 2** permettant d'évaluer progressivement les aptitudes rédactionnelles et argumentatives.
- Des devoirs de type baccalauréat **coefficient 2**, comprenant des dissertations et des explications de texte réalisées dans des conditions similaires à celles de l'examen du baccalauréat. Ces devoirs s'échelonnent tout au long de l'année. Au moins deux d'entre eux bénéficieront d'une durée de quatre heures, afin de familiariser les élèves aux exigences de l'épreuve terminale.

Sciences Économiques et Sociales (enseignement en seconde et spécialité)

I. Vision et Principes Pédagogiques

Conformément au projet marianiste de l'établissement, l'évaluation est un **processus d'apprentissage** qui valorise les progrès de l'élève. Elle repose sur trois principes majeurs :

- **La diversification des objets** : Évaluer tant les concepts et mécanismes que le traitement de l'information (données, graphiques) et la capacité d'argumentation.
- **La diversification des formes** : Alternier écrits, oraux, travaux individuels ou collectifs, en classe ou à la maison.
- **La représentativité** : Utiliser un calcul de moyenne qui reflète l'engagement réel, incluant les devoirs maison pour ne pas invisibiliser le travail personnel.

II. Compétences et Progressivité

L'évaluation accompagne l'élève dans l'acquisition de capacités de plus en plus complexes :

- **En Première** : L'accent est mis sur la mobilisation des connaissances, la résolution chiffrée/graphique et l'analyse de documents. L'évaluation principale porte sur l'**épreuve composée**, simplifiée au début puis réalisée en condition réelle (4h) au troisième trimestre.
- **En Terminale** : Introduction de la **dissertation** et construction d'une problématique rigoureuse. Le lycée prévoit au moins un devoir de type bac par trimestre, idéalement commun à toutes les

classes.

III. Enseignement optionnel en Terminale : Droit et Grands Enjeux (DGEMC)

Pour cette discipline associée, le lycée Petit Val prévoit **2 à 3 évaluations par trimestre** (mélange de sommatif et formatif), toutes affectées d'un **coefficient 1**.

SECONDE	PREMIÈRE- Spécialité	TERMINALE- Spécialité
Une à deux évaluations sommatives en fin de chapitre coefficient 1 Une évaluation formative coefficient 0,5 sous différentes formes.	Une à deux évaluations sommatives en fin de chapitre coefficient 1 Une évaluation formative coefficient 0,5 sous différentes formes. Un ou deux DST coefficient 2	Une à deux évaluations sommatives en fin de chapitre coefficient 1 Une évaluation formative coefficient 0,5 sous différentes formes. 2 Bacs blancs coefficient 2

Sciences et vie de la terre (enseignement en seconde)

En classe de **seconde**, l'enseignement des **Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)** suit des principes d'évaluation spécifiques qui visent à détacher cette classe des attentes certificatives du baccalauréat.

Voici une synthèse des modalités d'évaluation pour ce niveau :

1. Principes Généraux

- **Indépendance vis-à-vis du Bac** : La classe de seconde est considérée comme une entité totalement distincte du cycle terminal. Les évaluations ne doivent donc pas être calquées sur les épreuves du baccalauréat.
- **Temps dédié** : Les évaluations, incluant leurs corrections, doivent représenter environ **15 % du temps de travail en classe**.
- **Régularité** : Il est recommandé de privilégier de **courtes séquences d'évaluation régulières** pour favoriser un travail suivi des élèves et le contrôle des apprentissages.

2. Diversité des Évaluations

L'accent est mis sur la variété des supports et des modes d'évaluation pour solliciter différentes compétences :

- Activités pratiques (TP) et usage du numérique.
- Travaux de groupe et activités lors de sorties sur le terrain.

- Productions écrites ou orales.
- Questions à réponses courtes ou longues.
- Situations préparées en classe ou à la maison.

SECONDE

T1 et T2: Une évaluation sommative de 1h (coefficient 2)

Des activités (type travail de groupe, oral, TP etc.) (coefficient 1)

Possibilité de petites évaluations de connaissances de 10 minutes (coefficient 0,5)

T3: Une épreuve commune de 1,5h (coefficient 2)

Des activités (type travail de groupe, oral, TP etc.) (coefficient 1)

Possibilité de petites évaluations de connaissances de 10 minutes (coefficient 0,5)

Sciences et vie de la terre (*spécialité*)

I. Première Spécialité : Le Tournant Méthodologique

La classe de première marque une rupture avec une augmentation significative du volume horaire (multiplié par trois) et des exigences accrues en mémorisation et argumentation.

- **Attendus** : L'élève doit savoir identifier des concepts, les étayer par des arguments pertinents et produire une synthèse de qualité

II. Terminale Spécialité : Vers l'Expertise Scientifique

L'évaluation se calque sur les attendus du baccalauréat, avec une progressivité vers l'exploitation de documents scientifiques peu transposés (proches des publications réelles).

- **Compétences expérimentales** : Le travail sur les ECE (Évaluation des Compétences expérimentales) est régulier.
- **III. Principes de Représentativité et Pilotage (SVT)**
Pour garantir une moyenne juste au sein de la spécialité, l'équipe de SVT suit des règles précises :
- **Seuil minimal** : La moyenne ne peut pas être posée sur une seule note ; elle doit reposer sur une **diversité de situations** (au moins trois par période) mobilisant l'oral, l'écrit et la pratique.
- **Équilibre Écrit/Pratique** : Dès la classe de première, l'équipe tend vers une proportion de **3 pour 1** entre les compétences évaluées à l'écrit et celles évaluées en ECE.
- **Transparence** : Chaque note au bulletin doit être associée à un commentaire par compétence pour aider l'élève à identifier ses marges de progrès.

PREMIÈRE	TERMINALE
<u>Par trimestre :</u> • Trois évaluations sommatives (coefficient 2). • Une ou deux activités formatives ou sommatives (TP, oral, groupe) (coefficient 1). Petites évaluations de connaissances de 10 min (coeff 0,5)	<u>Dans l'année :</u> • Bac blanc (3h30) : 2 bacs blancs coefficient 3 (trimestre 2 et 3) • DST (2h00) le mercredi : 2 DST (coefficient 2) (trimestre 1 et 2) • Evaluations sommatives : 1 à 2 évaluations de 2h (coefficient 2) et 1 à 2 de 1h (coefficient 1) selon le trimestre. • Activités & DM : TP/oral (coefficient 0,5) et Devoirs Maison facultatifs par chapitre (coefficient 0,25)

Physique- Chimie (enseignement en seconde)

1. Rythme et Fréquence

- **Nombre de notes** : Un minimum de **3 évaluations par trimestre** est requis.
- **Répartition suggérée** : Il est recommandé d'organiser **2 à 3 évaluations sommatives** par trimestre.

2. Typologie et Coefficients (Projet local)

Le projet d'évaluation précise les pondérations suivantes pour le niveau seconde :

- **Évaluations sommatives** : Coefficient **1**.
- **Évaluations diagnostiques et formatives** : Coefficient **0,5**.
- **DST (durée entre 1h30 et 2h)** : Coefficient **1,5**.

3. Diversité des Évaluations

L'évaluation doit refléter la variété des activités menées en classe :

- **Activités expérimentales** : Elles sont centrales et doivent représenter environ **25 % de la note globale**.
- **Formes variées** : Alternier entre devoirs écrits, QCM (sans points négatifs recommandés), analyses de documents, exercices avec prise d'initiative et productions orales.
- **Évaluation par compétences** : Particulièrement pertinente pour les activités pratiques afin

d'assurer l'égalité de traitement entre les élèves.

4. Principes de Notation et Équilibre

- **Poids du sommatif** : Les évaluations à fort enjeu sommatif comptent pour **50 % à 60 %** de la moyenne trimestrielle.
- **Évaluation formative** : Elle doit être bienveillante, encourager les progrès et dédramatiser l'erreur. Son poids doit représenter environ un tiers de celui des évaluations sommatives.
- **Transparence** : Le professeur doit préciser aux élèves **en amont** si une évaluation formative sera comptabilisée ou non dans la moyenne.

SECONDE

Trois évaluations par trimestre (types d'évaluation à l'appréciation du professeur)

Coefficient 1 pour les évaluations sommatives.

Coefficient 0,5 pour les évaluations diagnostiques et formatives.

DST (entre 1h30 et 2h) : coefficient 1,5

Physique- Chimie (*spécialité*)

I. Rythme et Représentativité

Pour garantir une moyenne représentative du niveau de l'élève, l'équipe de Physique-Chimie impose un **seuil minimal de 3 notes par trimestre**. Ces évaluations doivent refléter la diversité des activités (écrit, oral, pratique)

II. La Composante Expérimentale

Élément central de la formation, l'expérimentation fait l'objet d'une attention particulière. L'évaluation porte sur les compétences : **S'approprier, Analyser/Raisonner, Réaliser, Valider et Communiquer**. Conformément aux recommandations nationales, le poids des capacités expérimentales doit représenter idéalement **20 % à 30 %** de la note trimestrielle.

III. Échéances Spécifiques et Examens Blancs

Le calendrier est rythmé par des épreuves de synthèse préparant aux épreuves terminales :

- **En classe de Première** : Organisation d'un **DST de 2 à 3 heures** pour valider les acquis de fin de cycle.
- **En classe de Terminale** : Mise en place de **2 Bac Blancs** et d'un **DST long** (2h30 ou 3h30) pour mettre les élèves en conditions réelles d'examen.

PREMIÈRE-TERMINALE

Coefficient selon la durée de l'évaluation :

<1 h : coefficient 0,5

1-2h : coefficient 1 à 1,5
DST >2h : coefficient 1,5 à 2
Excepté pour les activités expérimentales : coefficients entre 0,25 et 0,5
En première : un DST (entre 2h et 3h)
En terminale : 2 bacs blancs (3h30) et un DST (2h30)
Entre 3 à 7 évaluations par trimestre

Enseignement Scientifique (Cycle Terminal)

L'évaluation en **Enseignement Scientifique** (tronc commun) pour le cycle terminal (Première et Terminale) s'inscrit dans une démarche pluridisciplinaire visant à valider la compréhension de la démarche scientifique et l'impact des sciences sur la société.

Conformément aux principes de l'établissement, une moyenne ne peut être validée qu'avec un **seuil minimal de 3 notes certificatives par trimestre**.

I. Principes d'Évaluation Transversaux

- **Note Unique** : Bien que cet enseignement mobilise la Physique-Chimie et les SVT, les bulletins périodiques et le livret scolaire (LSL) ne font figurer qu'**une seule moyenne et une seule appréciation** pour l'enseignement scientifique.
- **Diversité des supports** : Les professeurs varient les situations d'évaluation : QCM, analyses documentaires, évaluations pratiques, oraux, et recherches individuelles ou collectives.

L'**année de première** est marquée par la mise en œuvre d'un projet spécifique et l'intégration des mathématiques pour certains profils.

1. Rythme et Coefficients

- **Évaluations sommatives (2 par trimestre)** : Elles s'appuient sur les séquences travaillées dans les deux disciplines (SVT/PC) : **coefficient 2**.
- **Activités formatives (1 à 2 par trimestre)** : Travaux de groupe, TP ou oraux : **coefficient 1**.

2. Le Projet Expérimental et Numérique (PEN)

Ce projet donne lieu à trois notes spécifiques réparties sur l'année :

- **Trimestre 2** : Note d'étape intermédiaire (**coefficient 1,5**).
- **Trimestre 3** : Dossier final (**coefficient 1,5**) et Soutenance orale (**coefficient 1,5**).

En **terminale**, l'évaluation vise à certifier la culture scientifique acquise sur l'ensemble du cycle.

- **Rythme trimestriel** :
 - Deux évaluations sommatives pluridisciplinaires : **coefficient 2**.
 - Une ou deux évaluations formatives (TP, oral, recherche) : **coefficient 1**.